

Cercle Généalogique et Historique de Louveciennes
CGHL

de la photo à l'arbre...

Faire revivre les photos de l'album de famille, en allant sur les traces
de ses membres, en leur donnant une nouvelle existence
et en reformant le cercle de famille sur l'arbre

Exposition sur la généalogie locale

20 au 25 janvier 2009

Salle Renoir - Mairie de Louveciennes

et

Conférence

“L'Initiation à la Généalogie”

conçue par le
Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines
animée par
Georges THENARD

Samedi 24 janvier 2009 à 15 heures

Salle Renoir - Entrée gratuite



À travers cette exposition, notre cercle a souhaité faire partager sa passion, donner l'envie de feuilleter les albums de famille, de fouiller dans les tiroirs, dans les greniers à la recherche de vieilles photographies.

Et, pourquoi pas, peut-être d'avoir le souhait d'aller plus loin, au-delà du simple regard.

Ce sera alors le moment de se lancer dans une quête passionnante pour en savoir plus sur tous ces visages : leurs noms, le rôle qu'ils ont joué dans la société (notables, artisans, commerçants ou simples ouvriers...).

Au bout du compte, tous trouveront leur place
dans leur ARBRE.

Annette THIRION
Présidente

Remerciements

*Nous adressons nos plus vifs remerciements à la municipalité et
à tous ceux qui ont permis la réalisation de cette exposition*

Recherches et composition des textes

Christiane Fortin, Jacqueline Godefroy, Renée Lefebvre du Prey,
Marie-Anne Nusbaumer, Bernard Raffaelli, Annick Saunier,
Philippe Talbourdet, Jean-René Yharrassarry

Informations généalogiques

Georges Thénard
du Cercle généalogique de Versailles et des Yvelines

Conception et graphisme

Jacqueline Godefroy

Prêt de documents

Pascal Monot, Danièle Raffaelli

De la photo à l'arbre

A l'origine de l'imagerie familiale était la noblesse. Toute famille de noble extraction se devait d'avoir sa galerie de portraits pour affirmer ses illustres ascendances. La bourgeoisie du XIX^{ème} siècle se passionne à son tour pour l'art du portrait, sous la forme traditionnelle de la peinture, puis de la photographie. Avec les nouveaux procédés apparus dans les années 1850, le portrait devient alors l'activité principale des photographes. «...Pas un humble logis qui ne puisse désormais posséder, comme les châteaux aristocratiques, sa galerie de portraits de famille, sa collection d'ancêtres et ses généalogies de bourgeois, de commerçants, d'artisans, d'ouvriers ».

Les différentes étapes rituelles de la vie marquent la transition d'un monde à l'autre. Ils rythment le déroulement de la vie, de la naissance à la mort : naissance, baptême, communion, mariage, funérailles. Elles informent sur le parcours d'un individu et ses différents statuts. Les photos servent de lien, elles réaffirment la continuité familiale menacée par la dispersion géographique

Que fait-on des photos ?

L'album de famille, constitué au fil du temps, est un véritable roman-fluve. Il présente les photos dans l'ordre dans lequel elles ont été prises. Il a pour but de tenter de maintenir le souvenir intact des événements, tant que la mémoire vivante est là.

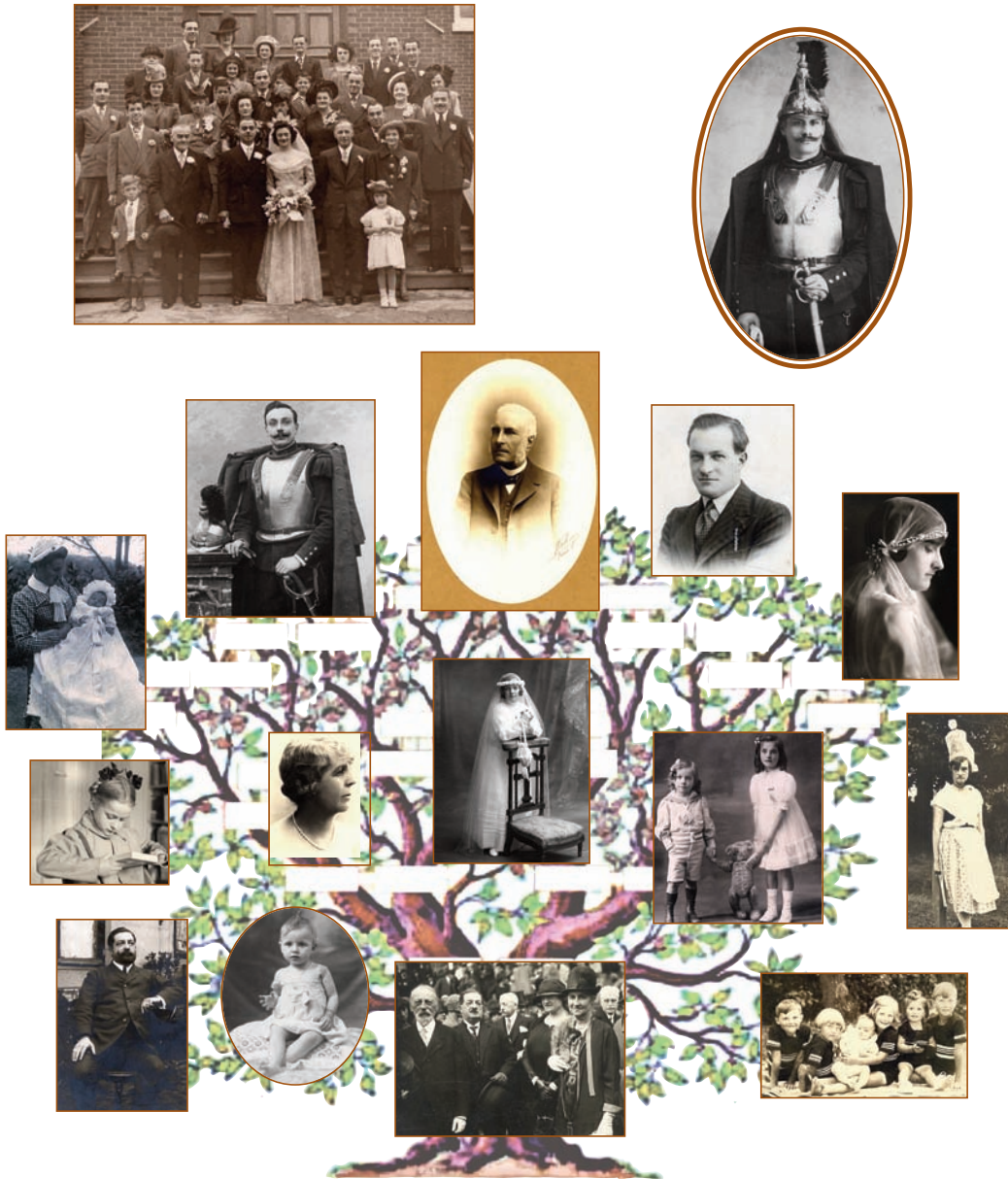
Et après ?

Les albums racontent la vie, l'histoire, les événements. Il ont cependant un manque évident et important : le lien entre les personnes, que l'on peut certes identifier, sans toutefois pouvoir souvent les replacer dans leur contexte : la famille ; cette famille qui constitue la base solide, l'épine dorsale qui permet à l'individu de se construire et trouver sa place.

Aller à la recherche de ses racines à partir de l'album pour être acteur dans le roman familial ! La photo ne dit pas tout ; plus elle est témoin du passé, plus elle perd de sa consistance et devient anonyme.

La solution ? A partir du maillon le plus proche et des documents existants, remonter le temps, redécouvrir les maillons précédents, reconstituer ces histoires de familles souvent passionnantes et les placer sur

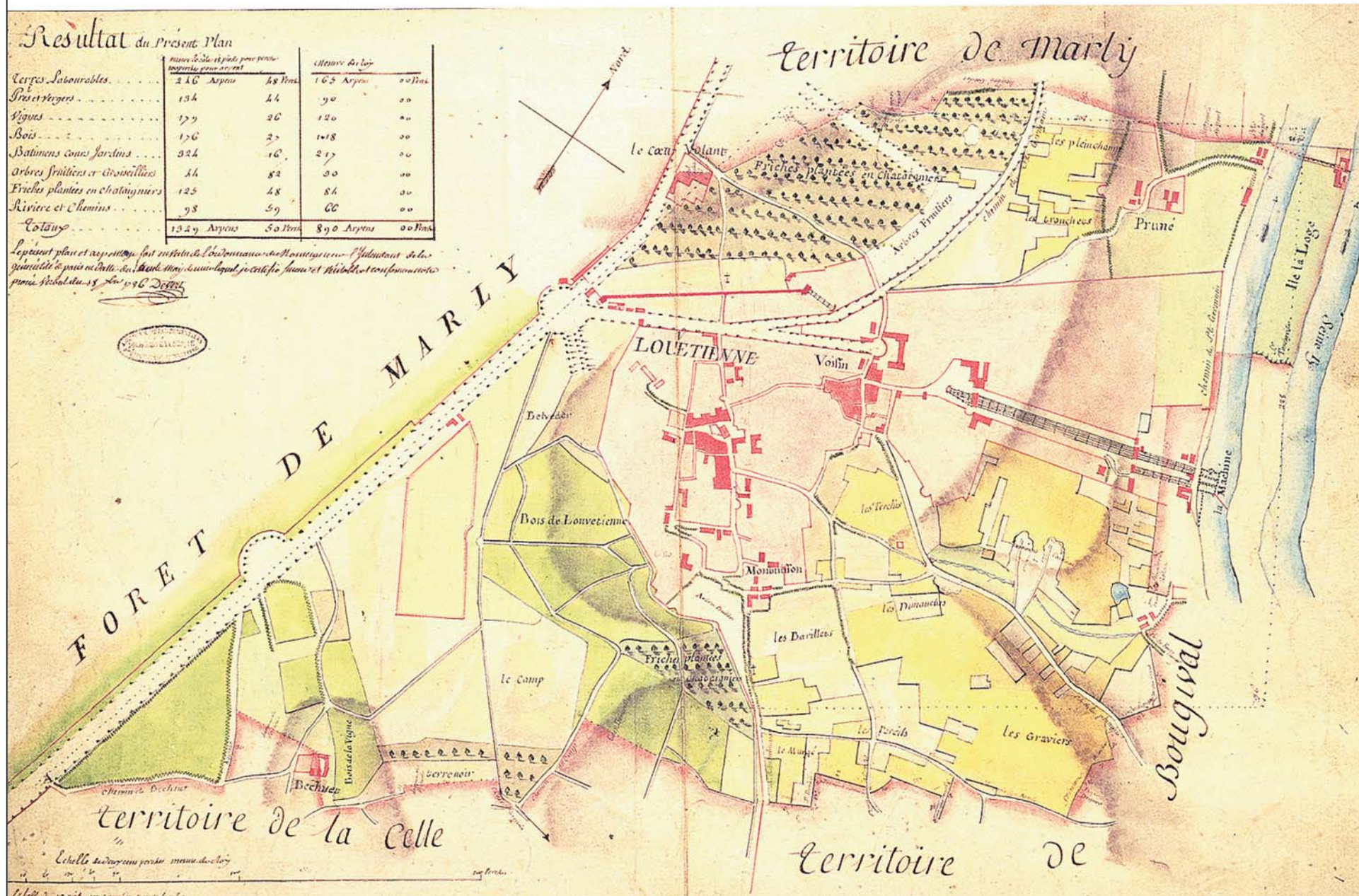
L'arbre généalogique



1. Charles Clérel de Tocqueville (1623-1693), premier Clérel à posséder Tocqueville
2. Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707), Maréchal de France
3. Hubert Clérel de Tocqueville
4. Charles-André Lamoignon de Malherbes (1721-1794), ministre et défenseur des *ex* XVI
5. Bernard Bonaventure Clérel de Tocqueville (1730-1776), époux d'Henriette de Lamoignon de Malherbes (1749-1785)
6. Louis de Pelletier de Rosanbo (1747-1794), président à mortier au Parlement de Paris
7. Marguerite Lamoignon de Malherbes (1756-1794)
8. Hervé Clérel de Tocqueville (1772-1860), préfet de pair de France
9. Louise-Madeleine le Pelletier de Rosanbo (1772-1836)
10. Chateaubriand
11. Hippolyte de Tocqueville (1797-1877), épouse Emilie Elrard de Belisle de Saint-Rémy (1805-1870)
12. Edouard de Tocqueville (1800-1864), ex. Alexandre Olivier (1803-1883)
13. Marie de Tocqueville (1808-1859)
14. Marie Mortley (1797-1864)

PLAN D'INTENDANCE DE LA PAROISSE DE LOUVETIENNE

COTE : C 2/43 bis

COMMUNE(S) ACTUELLE(S) : LOUVECIENNES

Louis-Nicolas Thuilleaux

Premier Maire de Louveciennes

Louis Nicolas voit le jour le 13 février 1723. Son père, Nicolas Thuilleaux, exerce la charge de fermier du Roi et buraliste a épousé Marie-Nicolle de la Roüe, fille de défunt Michel Godard de son vivant jardinier et entrepreneur des ventes à Marly. L'enfant a pour parrain son oncle Louis Nicolas Deschamps, fermier du Roi, et pour marraine Etienne Croisnier marchande de bois. Le père de Louis-Nicolas décède en 1745. On trouve toute la famille autour du cercueil : Louis Nicolas, mais aussi l'oncle vigneron de la Celle St Cloud et Louis-Nicolas Deschamps le neveu.

Le 10 avril 1750, Louis-Nicolas Deschamps décède. Le curé note sur le registre, qu'il était fermier du roi et marguillier de la paroisse. Son frère et son beau-frère, témoins de son inhumation, sont aussi du monde de la ferme du roi. Quelques autres témoins ont signé ; entre autre Louis-Nicolas Thuilleaux, alors buraliste, dont on l'on trouve également la signature lors de l'enterrement d'un habitant du village .

Le 14 juin 1751, Louis-Nicolas épouse Marie-Catherine Godard, sa tante par alliance, veuve de son oncle et parrain Louis Deschamps. Une dispense "pour rapprochement au second degré d'affinité et celui d'affinité spirituelle" a été accordée le 30 mars par le pape Benoît quatorze en raison du lien de parenté. Les témoins de la cérémonie sont, pour l'époux, Nicolas Thuilleaux, vigneron à La Celle St Cloud et Louis Antoine Godefroy, maître chirurgien à Louveciennes, et pour l'épouse, Barthélémy Deschamps beau-frère fermier du roi en la ferme de Bechenet à La Celle St Cloud et Nicolas Thové, contrôleur général des ventes. On trouvera sur l'acte de mariage de Louis-Nicolas et de Marie Catherine Godard, les mêmes signatures que lors du décès de Louis-Nicolas Deschamps.

Les époux auront neuf enfants dont les six premiers arrivent à raison de un par an.

En 1767, Louis Nicolas est le plus gros contribuable de la paroisse. Il paie 75 livres de taille alors que les autres paient au maximum quarante ou cinquante livres et la plupart sont en dessous de dix livres.

Le 15 avril 1789 "L'Assemblée convoquée au son de la cloche, en la manière accoutumée, en la maison du presbytère devant Nicolas Gilles Berthault, Avocat au Parlement et Procureur au baillage royal de Versailles.....pour satisfaire aux dispositions du règlement et s'occuper de la rédaction du cahier de doléancesle sieur Le Couteul et Louis Nicolas Thuilleaux qui ont accepté la dite commission et promit de s'en acquitter fidèlement.

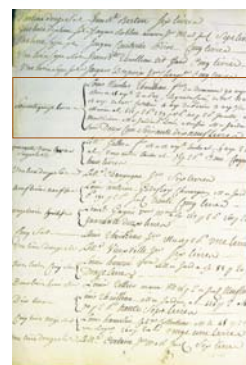
Ils sont nommés députés afin de le porter à l'Assemblée qui se tiendra le dix huit du présent mois à Versailles..."

Laurent-Vincent Le Coultoux, banquier et écuyer du roi, propriétaire du château de Voisins, est le rédacteur du Cahier des doléances de Louveciennes, portant sur le programme des réformes nécessaires pour limiter le despotisme royal, supprimer les privilèges et créer une assemblée de représentants dont les pouvoirs seront strictement limités.

Ce cahier comportant 32 vœux, servira de modèle aux autres communes de la région.



2. Carte des 31 provinces avec leurs chefs-lieux. (Arch. dép. Haut-de-Seine - Photo Arch. dép. Versailles).



Taille de 1767



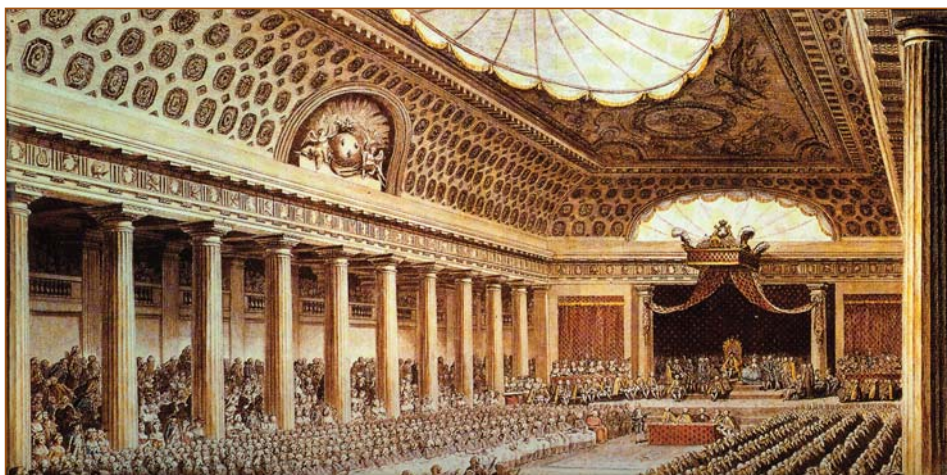
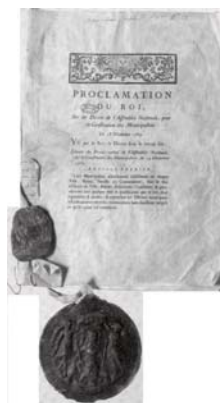
Le 12 novembre 1789, les députés décident qu'il y aura des municipalités dans chaque ville, bourg, village ou communauté de campagne. Le 14 décembre 1789, une "Proclamation du roi" sur les décrets de l'Assemblée nationale, fixe les principes de la constitution des nouvelles municipalités ; les anciennes sont abolies le 18 décembre 1789. On crée dans chaque commune une catégorie de "citoyens actifs" qui éliront directement leurs administrateurs. L'administration municipale est composée d'un maire et d'officiers municipaux, proportionnellement au nombre d'habitants et élus pour deux ans.

En 1790, les premiers maires sont nommés. Louis Nicolas, citoyen actif qui remplit avec compétence sa charge de fermier du roi, est installé maire du village et il siègera également avec ses collègues du canton de Marly. Le premier conseil municipal se tient chez la comtesse Du Barry.

On verra, entre autres, Etienne Bonnet et Etienne Colombel, adjoints assermentés du Maire, assister le 11 janvier 1791 le commissaire police venu de Rueil pour constater le vol des bijoux de Du Barry.

Le mandat du premier maire prend fin avec les derniers mois de 1791 quelques semaines avant sa mort.

Louis-Nicolas décède le 6 janvier 1792 à Louveciennes.



Ouvverture des États Généraux à Versailles le 5 mai 1789 après 175 ans d'interruption



Les trois ordres forçant la constitution de 1791. (Musée de la Ville de Paris - Photo: J. L. L.)



Urne électorale en bois

Les “Thuilleaux” dans nos communes

Louveciennes

La Celle Saint-Cloud

La Celle Saint-Cloud

Bougival

Thuilleaux
Jean (l'ainé)
x
Housset Nicole

Thuilleaux Nicolas
Journalier
x 13/10/1704 (Lcsc)
Herpin Jeanne

Thuilleaux
Jean
Vigneron, Md Bois
x 16/02/1694 (Louv)
Crosnier Etiennette

Maugé
Nicolas
Jardinier
x
Nicolle Jeanne

Maugé
Nicolas
Jardinier
x
Julienne Charlotte

Maugé
Henri
Officier
x
Pillard Louise

Lavigne
Denis
Maître Maçon
x 13/06/1735 (Boug)
Couturier Marguerite

Thuilleaux
Jean-Baptiste
Vigneron
x 10/07/1741 (Lcsc)
Pelletier Marguerite

Thuilleaux
Nicolas
Vigneron
x 23/09/1716 (Louv)
Delanoue Marie-Nicole

Thuilleaux
Catherine-Françoise
x 04/02/1715 (Louv)
Simon Jean-Baptiste
Vign, Md d'arbres-Lcsc

Lavigne
Robert
Maçon
x 21/11/1737 (Boug)
Michel Catherine

Thuilleaux
Jean-Nicolas
Marchand de Vins
x 21/11/1767 (Lcsc)
Lechaillier M-Jeanne

Thuilleaux
Jean-Baptiste
Vigneron
x 07/06/1790 (Boug)
Tailleur M-Geneviève

Thuilleaux
Louis Nicolas
13 février 1723-
6 janvier 1792
Fermier du Roi
Ép. M-Catherine Godard
14 juin 1751
Maire

Simon
Marie-Catherine
x 28/11/1741
(Lcsc)

Maugé
Henri-François
Marchand
d'arbres
Cultivateur

Maugé
Nicolas
Vigneron
x
21/11/1757 (Bougival)
Couturier
Denise
Maire

Lavigne
Robert
Entr. de bâtiment
x 14/11/1767 (Boug)
Suzanne M-Marguerite
Maire

Thuilleaux
J.-B.-Nicolas
Marchand de Bois
x 10/06/1804 (Lcsc)
Tétard M-Eléonore-Delphine

Thuilleaux
J.-B.-Abraham
Pépinieriste
x 11/04/1818 (Lcsc)
Lefevre
Louise-Geneviève

Louis-Nicolas 13/1/1752
Louis-Nicolas 31/8/1752
Marie-Catherine 1754
Blaise Dominique 1755
xxxx 1756 ?
Pierre 1759
Marie-Marguerite 1761
Jean 1762
Marie-Julienne 1766

Lavigne
Jules-Hippolite
Serrurier

Thuilleaux
Euphrasie-Gabrielle
x 12/05/1828 (Boug)

Pépinières Thuilleaux
(Lcsc)

Premiers maires dans nos communes

DÉFINITIONS

Fabrique

Biens et revenus appartenant à une église et destinés à assurer les frais du culte et l'entretien de l'église

Marguillier

C'est l'administrateur des biens et revenus d'une église. Dans certains lieux on les appelle fabriciens, procureurs, luminiers, gagers, etc. Les marguilliers étaient autrefois chargés du soin de recueillir les enfants abandonnés au moment de leur naissance et de les faire élever. Ils en dressaient procès-verbal, appelé « epistola collectionis ». Ces enfants étaient les premiers inscrits dans la matricule (registre dans lequel on inscrit les personnes qui entrent dans quelque corps ou société).

Ce ne fut d'abord que dans les églises paroissiales que l'on établit des marguilliers, mais parla suite on en mit aussi dans les églises, cathédrales et même dans les monastères.

Cahier de doléances

Les cahiers de doléances ont été rédigés en mars-avril 1789 par la noblesse, le clergé et le tiers-état pour servir aux États Généraux convoqués par Louis XVI pour le 1er mai 1789. Ils contiennent les plaintes et vœux des populations que doivent présenter les députés élus aux États généraux. Pour le Tiers-Etat, les opérations se sont déroulées en trois temps, donnant lieu, à chaque étape, à la rédaction d'un cahier : cahiers des villes, paroisses, communautés de métiers de l'assemblée préliminaire, cahiers des baillages secondaires, cahier du baillage principal.

Ils font partie d'un ensemble de documents relatifs aux réunions des assemblées des trois ordres. On peut donc trouver, outre les cahiers, des assignats et des procurations qui concernent principalement les ecclésiastiques et la noblesse, des procès-verbaux de réunions, des procès-verbaux d'élections, des correspondances.

Terrier

Registre foncier contenant l'indication des terres relevant d'un seigneurie et des droits et redevances attachées à chacune d'elles.

Généralités

C'est une certaine étendue de pays déterminée par la juridiction d'un bureau des finances. L'établissement de ces bureaux et les divisions des provinces en généralités, ont eu pour objet de faciliter la régie des finances du Roi.

Affinité

C'est la liaison qui se contracte par mariage entre l'un des conjoints et les parents de l'autre.

L'affinité, est un empêchement au mariage jusqu'au quatrième degré inclus, mais seulement en ligne directe et non en ligne collatérale.

On distingue trois sortes d'affinité : la première est celle qui se contracte entre le mari et les parents de sa femme, et entre la femme et les parents du mari.

La seconde, entre le mari et les alliés de la femme et entre la femme et les alliés du mari.

La troisième, entre le mari et les alliés des alliés de sa femme, et entre la femme et les alliés des alliés du mari.

Les degrés d'affinité se comptent comme ceux de parenté.

L'affinité ou cognation spirituelle est celle qui se contracte par le sacrement de baptême et de confirmation. En conséquence de cette affinité le parrain ne peut pas épouser sa filleule sans dispense.

Taille

C'est une imposition que le roi ou quelque autre seigneur lève sur ses sujets.

Elle a été ainsi nommée, parce qu'anciennement l'usage de l'écriture étant peu commun, on marquait le paiement des tailles sur de petites buchettes de bois appelées « taleae », sur lesquelles on faisait avec un couteau de petites tailles, fentes ou coches pour marquer chaque paiement.

Cette buchette étant refendue en deux, celui qui recevait la taille en gardait un côté et donnait l'autre au redevable. Lorsqu'on voulait vérifier les paiements, on rapprochait les deux petits morceaux de bois l'un de l'autre, pour voir si les tailles ou coches se rapportaient sur l'un comme sur l'autre.

La taille est personnelle ou plutôt mixte, c'est-à-dire, qu'elle s'impose sur les personnes à raison de leurs biens.

Dans les pays où la taille est personnelle, elle n'est due que par les roturiers ; les nobles et les ecclésiastiques en sont exempts. Beaucoup d'autres personnes en sont exemptes, soit en vertu de quelque office, commission ou privilège particulier.

L'édit du mois de novembre 1666 veut que tous sujets taillables qui se marieront avant ou dans leur vingtième année, soient exempts de tailles jusqu'à ce qu'ils aient 25 ans. Mais l'arrêt d'enregistrement porte que ceux qui contracteront mariage en 21^{ème} année de leur âge ou au-dessous, et qui prendront des fermes, seront taillables, à proportion du profit qu'ils y feront.

Le grand âge n'exempte point de la taille.

Le montant général de la taille et des autres impositions accessoires, telles que taillon, crue, ustensile, cavalier, quartier d'hiver, capitation, est arrêté tous les ans au conseil du roi ; on y fixe aussi la portion de ces impositions que chaque généralité doit supporter.

Baillage

Etait tout le territoire où s'étendait la juridiction d'un bailli. Un Bailliage principal en contenait pour l'ordinaire plusieurs autres, lesquels connaissaient des mêmes matières, ressortissaient à ce Bailliage principal, lequel connaissait exclusivement aux ordres en dernier ressort des cas présidiaux ; car ces Baillages supérieurs, équivalaient pour l'autorité aux présidiaux et aux sénéchaussées, dont ils ne différaient que par le nom.

On appelait aussi BAILLAGE, l'office même du bailli. On donnait aussi le même nom au lieu où il tenait sa séance.

Minute

Original d'un acte

Grosse

Première copie d'un acte, copie d'une minute

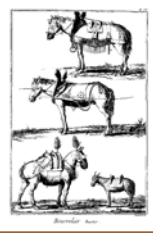
DES METIERS

à Louveciennes au XVIII^{ème} siècle

BOURRELIERS

JEAN MOREL
marie son fils, Journalier, le 12 septembre 1707
avec Jeanne Sirier

PIERRE ROYER OU RAYER
marie sa fille Marguerite Jeanne le 9 septembre 1743
avec Pierre Coconnier ou Cocognier, journalier



CORDONNNIERS

FRANÇOIS CAUDE RICHARD
épouse le 13 octobre 1795 Marie Madeleine Mauduit
née 6 juillet 1773 à Louveciennes

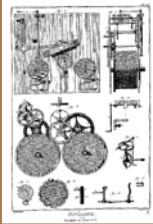
JACQUES COUTURIER,
fils de Jean couturier, tanneur
épouse le 25 novembre 1716 Marie AnniePremier

VINCENT MAUGE
épouse le 8 février 1712 Marie Catherine Vitry



HORLOGER

JEAN-BAPTISTE BLANCHETEAU
épouse le 17 janvier 1791
Marie Thérèse Hamelin



BOULANGER-[PATISSIER]

LOUIS DESPOIS
épouse le 22 septembre 1767

Jeanne Lecointre
dont le père est vigneron



VIGNERONS-[TONNELIERS]

JEAN SIMON LEDUC
fils de Jean-Simon Leduc, vigneron et de feu Marie Rateau
épouse 22 mai 1780 - Cecile Denise Ledet
fille mineure de Vicent Ledet et Marie Leduc,
avec dispense papale pour consanguinité

TOUSSAINT THUILLIEUX dit Lorient
veuf de Anne Angélique Capon
épouse le 19 août 1782 Anne-Marie Despois
fille de feu Jacques de Jacques Despois et Marguerite Crosnier

MICHEL GAGNÉ
veuf de Marie Anne Grosnier
épouse le 31 juillet 1787 Marie Catherine Baurienne
veuve de Jacques Laurent vigneron
avec dispense papale pour affinité de deux au deux res affinité spirituelle



ARPENTEUR

On appelle ainsi celui qui mesure, ou dont l'office est de mesurer les terrains, c'est-à-dire de les évaluer en arpes ou en toute autre mesure convenue dans le pays où se fait l'arpentage
Arpentage : c'est proprement l'art ou l'action de mesurer les terrains, c'est-à-dire de prendre les dimensions de quelques portions de terre, de les décrire ou de les tracer sur une carte, & d'en trouver l'aire

BOURRELIERS

Ouvriers qui font les harnois de chevaux de carrosse, de charrette ; ils sont de la communauté des Selliers. Ils ont été nommés bourreliers, du collier des chevaux, qu'on appelloit autrefois bourrelet.
Les ouvrages & marchandises qui peuvent être fabriquées & vendues, sont les coches, chars, chariots & caleches garnies & couvertes, tant en-dedans qu'en-dehors, de telles étoffes qu'il leur est ordonné ou qu'ils jugent à propos, montées ou non sur leur train, dont ils peuvent couvrir les harnois, superpuces, chaînettes, courroies, &c. des litieres ordinaires, litieres à bras & bricoles, avec les selles & les harnois qui leur servent.

CHIRURGIEN

Est ainsi appelé celui qui professe & exerce la Chirurgie. L'état des Chirurgiens a connu des états successifs :
Le premier état est que cette science fut cultivée & exercée par les mêmes hommes qui cultivèrent & qui exercèrent la Médecine : les Chirurgiens
Second état : les Médecins-Chirurgiens, commirent aux Barbiers les fonctions, les opérations de la Chirurgie, & l'application de tous les remèdes extérieurs.
Les ecclésiastiques ne peuvent exercer la Chirurgie ; ils deviendroient irréguliers. Mais un laïque qui a exercé la Chirurgie, n'a pas besoin de dispense pour entrer dans l'état ecclésiastique.
Troisième état : la Chirurgie est reconnue pour un art savant, pour une vraie science qui mérite les distinctions les plus honorables.

CORDONNIER

Ouvrier qui a le droit de faire & vendre des chaussures, en qualité de membre de la communauté de son nom. Cette communauté s'est partagée en quatre corps ; celui des cordonniers bottiers, celui des cordonniers pour hommes, celui des cordonniers pour femmes, & celui des cordonniers pour enfans : aussi n'y a-t-il point de communauté qui ait tant d'officiers.

FERMIER

Nom donné à celui qui cultive des terres dont un autre est propriétaire, & qui en recueille le fruit à des conditions fixées : c'est ce qui distingue le fermier du métayer. Ce que le fermier rend au propriétaire, soit en argent, soit en denrées, est indépendant de la variété des récoltes. Le métayer partage la récolte même, bonne ou mauvaise, dans une certaine proportion.. Les fermiers sont ordinairement dans les pays riches, & les métayers dans ceux où l'argent est rare. Les uns & les autres sont connus aussi sous le nom de laboureurs.
Les fermiers sont ceux qui afferment & font valoir les biens des campagnes, & qui procurent les richesses & les ressources les plus essentielles pour le soutien de l'état ; ainsi l'emploi du fermier est un objet très-important dans le royaume, & mérite une grande attention de la part du gouvernement.

HORLOGER

Ce sont les artistes qui fabriquent les horloges, pendules, montres, & en général ceux qui travaillent à l'horlogerie. Il faut faire la différence entre un horlogier qui n'est communément qu'un ouvrier, avec un horloger mécaniste qui est un artiste, lequel doit joindre au génie des machines, donné par la nature, l'étude de la Géométrie, du calcul, des mécaniques, la Physique, l'art de faire des expériences, quelques teintures d'Astronomie, & enfin la main-d'oeuvre.

LINGERE

Tous les ouvrages de la lingère se divisent en quatre parties, à savoir les pieces de trousseau, celles de la layette, plusieurs pieces de lingerie qui ne sont point comprises dans le trousseau, ni dans la layette ; enfin le linge d'église.

Les différens points de couture sont :

- Le surjet, qui assemble les toiles par les bords.
- Le point de côté, qui fixe les remplis des bords.
- L'arrière-point, qui assemble les toiles à plat.
- Le point-devant, idem, à plat.
- La couture rabattue, qui assemble & fixe les bords.
- Le point noué ou de boutonniere, qui empêche les bords de s'effiler.
- Le point de chaînette, espece de broderie.
- Le point croisé, pour la marque du linge.

PATISSIER

C'est celui qui fait & qui vend de la pâtisserie.
L'apprentissage est de cinq années consécutives ; trois mois d'absence sans le su du maître, cassent & annulent le brevet quelle tems que l'apprenti ait servi.

Le chef-d'oeuvre est d'obligation à tous aspirans à la maîtrise. Il consiste pour la pâtisserie en cinq plats faits & cuits en un seul jour à la discrétion des jurés ; & pour l'oublayerie, en cinq cent de grandes oublayes ou oublies, trois cent de suppliations, & deux cent d'estriers qu'il peut faire un autre jour, mais dont il faut qu'il prépare la pâte lui-même. Il est défendu aux maîtres de vendre aucunes pieces de pâtisseries mal-conditionnées & réchauffées : il n'appartient qu'aux Pâtisiers de faire toutes les pieces de four pour les festins, noces, &c. qui se donnent dans la ville & fauxbourgs de Paris.

Il est défendu aux Pâtisiers d'aller au devant des marchands & laboureurs pour acheter leurs grains, ni d'en acheter ailleurs que sur les ports. Le leur est encore défendu d'acheter plus que six septiers de blé & autant de farine, à peine de confiscation du surplus.

SERRURIER

Artisan qui travaille à divers ouvrages de fer, & particulièrement en serrures, d'où il a été appelé serrurier.On entend par serrurerie l'art de travailler le fer de différente espece ; & d'en forger & fabriquer tous les ouvrages tels grilles, balcons, rampes, appuis pour la construction des bâtimens,

Outre les multiples outils de serrurerie, les serruriers se servent aussi de quelques outils de menuisier & de tailleur de pierre, pour entailler la pierre & le bois, lorsqu'ils veulent mettre leurs ouvrages en place.

Il n'y a aucun doute que l'art de serrurerie ne soit des plus anciens ; la nécessité & la commodité qui ont fait inventer tous les arts, se rencontrent dans celui-ci, soit pour la liaison & la solidité des bâtimens, soit pour la sûreté des biens publics & particuliers, soit encore pour une multitude innombrable de besoins dans la vie .

TONNELIER

Artisan qui fait, relie, & vend des tonneaux, c'est-à-dire toutes sortes de vaisseaux de bois, reliés de cerceaux avec de l'osier, & propres à contenir des liqueurs ou marchandises ; tels sont les tonnes, cuvers, muids, futailes, barrils, &c. Les tonneliers montent aussi & relient toutes sortes de cuves & autres vaisseaux reliés de cerceaux de fer. Ce sont encore ceux qui descendent les vins, cidres, bières, &c. dans les caves des bourgeois & des marchands de vin. Enfin il n'y a qu'eux qui aient droit de décharger sur les ports les vins qui arrivent par eau, & de les sortir des bateaux.

Celui qui s'entend et s'occupe de la culture de la vigne est le vigneron.

ARPENTEUR ROYAL

JACQUES PARMENTIER
épouse le 19.05.1785
Mademoiselle Despois



CHIRURGIENS

JACQUES DEVAUX
épouse le 28 avril 1710
Mademoiselle Roth

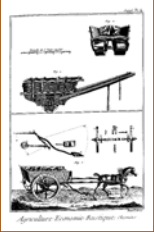
JEAN LANES
épouse le 30 janvier 1731
Mademoiselle Despois



FERMIERS

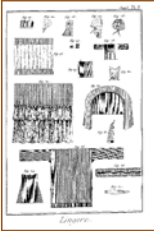
BARTHELEMY DESCHAMPS, 25 ANS
épouse le 14 mai 1737
Marie Catherine Legresle
agée de 25 ans, dont le père est fruitier et vigneron

GENEVIÈVE DESCHAMPS
dont le père était fermier du roi de la terre seigneuriale de ce lieu
épouse le 18 juin 1731 Jacques Despois
fils de Jacques Despois, défunt garde des plikaisirs du roi



LINGÈRE

MARIE-JEANNE GABRIELLE ALLAIN
née à Marly le 19 avril 1776
épouse le 2 novembre 1795
Jean Antoine Frémont, journalier,
né à Louveciennes le 22 juillet 1777



SERRURIERS

Jean Joseph Burckel, né le 19 mars 1768 à Haguenau
épouse le 2 avril 1742
Marie Anne Cornilleux
20 ans, née à Louveciennes

Pascal Chadoux
épouse le 13 août 1798
Marie Catherine Gagné
née le 28 mars 1772



Faits divers

30 AVRIL 1793

Mort accidentelle d'un enfant de quinze ans, Antoine Durafour, tué par la croix d'un corps de pompe, près d'une bêche où il était à s'amuser à prendre des petits poissons à la main.

SEPTIDI DE LA PREMIÈRE DÉCADE DE PLUVIÔSE AN II (25 Janvier 1794) UN SUICIDE

Le cadavre du citoyen Jean Vervin, chaussonnier et garde magasin de la Machine, a été retrouvé dans sa maison, près du grand chemin qui conduit à la montagne du Bon air, dans une salle proche du four à chaux.

Le Juge de Paix de Marly et le citoyen Gaillard, Officier de Santé, ont procédé aux constatations nécessaires. Il appert que le citoyen Jean Vervin est mort d'un coup de pistolet qu'il s'est donné dans la bouche.

28 MESSIDOR AN V (16 Juillet 1797) DÉCÈS DE NICOLAS NADIR

Les citoyens Jacques Saunier, âgé de cinquante huit ans, jardinier, et Louis Hamelin, âgé de soixante ans, vigneron, ont déclaré que Jean Baptiste Charles Nicolas Nadir, nègre Congo, âgé de quatorze ans, est décédé en service au domicile de la citoyenne Denise Sophie Guévanne, épouse de Pierre Besirieux.

6 FRIMAIRE AN XI (27 Novembre 1802)

Mort accidentelle de Pierre Moussu, 55 ans, travaillant à la découverte d'une carrière à grès, située plaine du trou d'Enfer, exploitée par Pierre Beldon, entrepreneur.

11 MESSIDOR AN XI (30 Juin 1803) UN HOMME PENDU DANS LE BOIS DE LOUVECIENNES

Le citoyen Jean Lavigne, maître maçon, découvre en se rendant sur son chantier, un homme pendu à un châtaignier au Bois brûlé de Louveciennes. Description minutieuse du décédé, des habits et objets trouvés sur son corps. Indices incertains sur son nom et son origine. Peut être un ancien de l'Armée du Danube récemment sorti d'hôpital.

10 FLORÉAL AN XII UN MARIAGE DRAMATIQUE

Jean Marie Thibault, 29 ans et demi, charbonnier, de Louveciennes, est sur le point d'épouser Marie Magdeleine Guichard, 24 ans et demi, née à Paris. L'acte de mariage est annulé « vu que, à l'instant de signer, la future s'est trouvée tellement incommodée, qu'elle n'a pu le faire ».

Elle est décédée 4 jours après, le 14 Floréal.

**30 THERMIDOR AN
XIII (18 Août 1805)
MARIAGE DIFFICILE**

La Demoiselle Marie Antoinette Clavier, 22 ans, ne pouvant obtenir le consentement nécessaire à son mariage avec Denis Barthelemy Thuilleaux, étant donné la disparition de son père de Louveciennes depuis plusieurs années, obtient du Juge de Paix de Marly un acte de notoriété l'autorisant à ce mariage, célébré le 4 Frimaire an XIV.

**15 Avril 1807
SUICIDE**

Michel François Claude Potier, cultivateur, né à la Selle St Cloud, âgé de trente sept ans, époux de Marie Marguerite Thuilleaux, est mort cejourd'huy à 2 heures du matin.

Selon les déclarations de Pierre Bernard Gaillard, Maître en Chirurgie et Louis Barthelemy Brénu, vigneron, tous deux de cette commune, le dit Michel François Claude Potier, dans un accès de fièvre chaude, s'est jeté dans son puy, d'où il a été retiré mort.

**27 Avril 1807
MENDIANT
PAR PROFESSION**

Décès de Pierre Frémont, mendiant par profession, né à Landivy, département de la Sarthe, âgé de quatre vingt un an environ.....

**9 MAY 1807
MARIAGE TARDIF**

De Pierre Denis, serrurier, de St Germain en Laye, âgé de soixante et un an environ, veuf de ...

Et de Angélique Masson, née et domiciliée en la commune de Louveciennes, âgée d'environ soixante neuf ans, veuve de

**10 Août 1807
MORT PAR NOYADE**

Du petit Martin Bernard Duseigneur, né à Paris, âgé de trois ans et demi, décédé ce jourd'huy accidentellement au Bas Prunay.

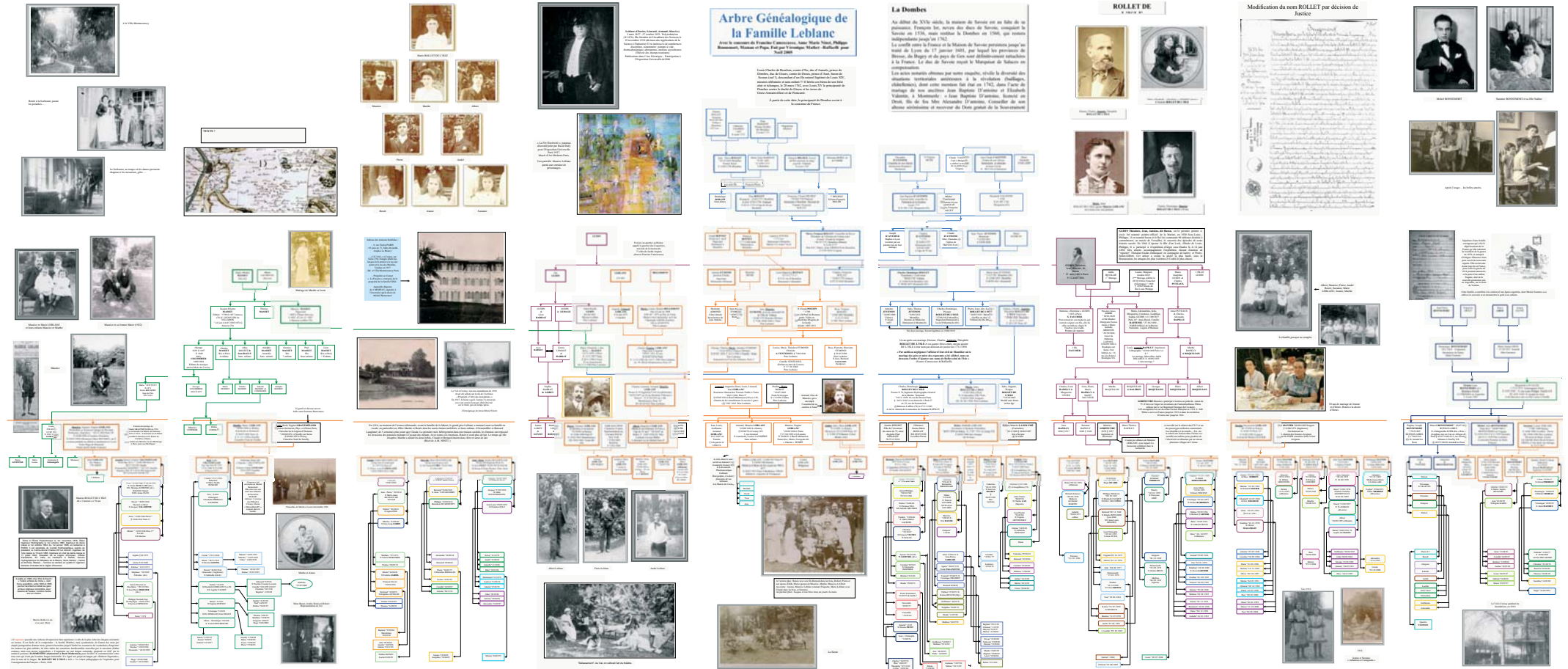
Il résulte d'un procès verbal dressé par le premier suppléant de Monsieur le Juge de Paix du Canton de Marly et de la déclaration du docteur en chirurgie, que le dit Martin Bernard Duseigneur a été retiré de la Rivière de Seine, submergé.

**11 AOÛT 1807
MORT PAR NOYADE**

Décès de Joseph Albert, dit Bondon, né à Paris et y demeurant, batteur d'or, décédé accidentellement hier, au Bas Prunay, dont les père et mère sont inconnus.

Le décédé a été retiré de la Rivière de Seine, submergé.

Une “grande famille” contemporaine



Bibliographie

Photos de familles, toute une histoire, Musée de la ville de St Quentin en Yvelines

Profession dans les actes de mariages, Cercle généalogique de Versailles et des Yvelines

La création des départements, Conseil Général des Yvelines

Passeport pour les archives, Conseil Général de Seine Maritime

Paysages d'Yvelines à la fin du XVIII^{ème} siècle, Archives Départementales des Yvelines

Encyclopédie de Diderot et d'Alembert

Louveciennes, Bulletins Municipaux

Louveciennes mon village, Jacques et Monique Laÿ

A travers les Alpes galantes de l'Ile de France, Jean-Paul Palewski

Madame Du Barry, Claude Saint-André

Internet